

Budget fédéral 2019 – 19 mars 2019

Faits saillants pour le secteur des sciences de la vie

Préparée par :
N|A|T|I|O|N|A|L
Partenaire sûr. Regard neuf.^{MC}

Budget fédéral de 2019 – Investir dans la classe moyenne pour faire croître l'économie canadienne

Le budget présenté aujourd'hui par le ministre fédéral des Finances Bill Morneau comprend plusieurs mesures d'intérêt pour le secteur des sciences de la vie que nous résumons dans cette note d'information.

Faits saillants

- On retiendra de ce budget qu'il est principalement axé sur le renforcement de la classe moyenne, notamment en améliorant l'accès à la propriété, le développement des compétences de la main-d'œuvre, la réduction du coût des médicaments et le développement des infrastructures, notamment afin d'améliorer l'accès à Internet haute vitesse.
- Le budget prévoit un déficit de 19,6 milliards \$ pour l'exercice financier 2019-20 et de 18,1 milliards \$ en 2020-21. Le retour à l'équilibre budgétaire n'est pas prévu à moyen terme.
- Le poids de la dette fédérale en pourcentage du PIB devrait quelque peu diminuer à 30,8 % cette année et devrait atteindre 28,6 % en 23-24.

Le budget fédéral de 2019 contient plusieurs mesures d'intérêt pour le secteur des sciences de la vie, notamment aux chapitres 1 et 4. Les pages qui suivent contiennent les extraits du budget les plus pertinents pour ce secteur.



Assurance-médicaments

Mesures initiales fondées sur les consultations et le rapport provisoire du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments

Le budget de 2019 annonce l'intention du gouvernement de collaborer avec ses partenaires afin de procéder à la mise en œuvre de trois éléments fondamentaux d'un régime d'assurance-médicaments national. Ces éléments sont :

1. La création de l'Agence canadienne des médicaments, une nouvelle agence nationale des médicaments qui sera fondée sur les réussites existantes des provinces et des territoires et qui adoptera une approche coordonnée pour évaluer l'efficacité et négocier le prix des médicaments sur ordonnance au nom des Canadiens.

Cette agence exercerait les activités suivantes :

- Évaluer l'efficacité des nouveaux médicaments sur ordonnance.
- Négocier le prix des médicaments au nom des régimes d'assurance-médicaments du Canada.
- Recommander les médicaments qui représentent l'optimisation des ressources pour les Canadiens et, en collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires, déterminer les médicaments qui pourraient être le fondement d'un prochain formulaire national.

Au cours des mois à venir, le gouvernement collaborera avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour élaborer une vision et un mandat pour une telle Agence.

De plus, le gouvernement propose de fournir à Santé Canada 35 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2019-20, afin de soutenir un Bureau de transition vers une Agence canadienne des médicaments pour soutenir l'élaboration de cette vision.

2. En partenariat avec les provinces, les territoires et les intervenants, une partie du travail de l'Agence sera de prendre des mesures pour l'élaboration d'un formulaire national – une liste exhaustive fondée sur les données probantes pour les médicaments sur ordonnance. Cette mesure fournirait la base d'une approche uniforme pour les faire inscrire aux formulaires et pour l'accès des patients dans tout le pays.

Le gouvernement estime qu'en négociant de meilleurs prix, le coût des médicaments payé par les Canadiens pourrait baisser d'un montant pouvant atteindre 3 milliards de dollars par année à long terme.

3. Une stratégie nationale pour les médicaments onéreux pour le traitement des maladies rares afin d'améliorer l'accès des Canadiens aux traitements efficaces dont ils ont besoin. En

collaborant avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires, le gouvernement élaborera conjointement un plan visant à s'assurer que les patients atteints d'une maladie rare soient mieux assurés et que la couverture pour leurs traitements qui sont souvent nécessaires pour leur sauver la vie soit plus cohérente. Il s'agit d'une première étape importante pour élargir la couverture des médicaments au moyen d'un soutien fédéral.

Dans le budget de 2019, le gouvernement propose d'investir jusqu'à 1 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, et jusqu'à 500 millions de dollars par année par la suite, afin d'aider les Canadiens atteints d'une maladie rare à accéder aux médicaments dont ils ont besoin.

Santé et bien-être

Stratégie nationale sur la démence

Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé un investissement de 20 millions de dollars sur cinq ans, et de 4 millions par année par la suite, à l'appui de projets communautaires pour améliorer le bien-être des personnes atteintes de démence, en particulier les femmes âgées.

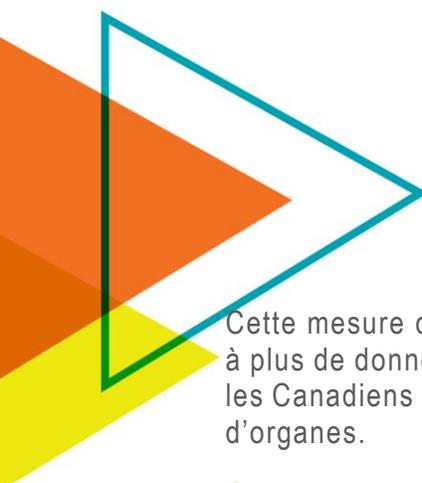
S'appuyant sur cet investissement, et à l'appui de la Loi relative à une stratégie nationale sur la maladie d'Alzheimer et d'autres démences, le budget de 2019 propose de verser à l'Agence de la santé publique du Canada 50 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, pour soutenir la mise en œuvre de la première stratégie nationale sur la démence du Canada, qui devrait être publiée ce printemps.

En collaboration avec les principaux intervenants, dont les provinces et les territoires, ce financement contribuera à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de démence, et de leurs aidants naturels :

- en augmentant la sensibilisation à la démence à l'aide de campagnes et d'activités ciblées portant sur la prévention ainsi que sur la réduction des risques et des stigmates;
- en élaborant des lignes directrices en matière de traitement et des pratiques exemplaires pour un diagnostic précoce;
- en améliorant nos connaissances sur la prévalence et les effets de la démence dans les communautés canadiennes.

Création d'une base de données pancanadienne sur les dons et la transplantation d'organes

Le budget de 2019 propose de verser à Santé Canada 36,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 5 millions par année par la suite, en vue d'élaborer un système pancanadien de données et de mesure du rendement pour le don et la transplantation d'organes, en collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux.



Cette mesure contribuera à rehausser la cohérence et la qualité des données, permettant à plus de donateurs et de bénéficiaires d'organes d'être jumelés efficacement, de sorte que les Canadiens puissent accéder en temps utile à des soins efficaces pour la transplantation d'organes.

Élargir les allègements fiscaux liés à la santé

Le budget de 2019 propose d'élargir l'application des allègements fiscaux touchant les soins de santé sous le régime de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) pour mieux répondre aux besoins des Canadiens dans ce domaine grâce aux mesures suivantes :

- Accorder un allègement de la TPS/TVH aux Canadiens qui doivent composer avec l'infertilité, ainsi qu'aux personnes seules et aux couples de même sexe qui ont de plus en plus recours à la procréation assistée pour fonder leur famille, en allégeant la TPS/TVH s'appliquant aux ovules humains et aux embryons humains in vitro. À l'heure actuelle, le sperme humain est exonéré de la TPS/TVH, alors que ce n'est pas le cas pour les ovules et les embryons humains in vitro.
- Élargir la liste des services de soins de santé exonérés de la TPS/TVH afin d'inclure de façon précise les services de soins de santé multidisciplinaires, par exemple lorsqu'un médecin, un ergothérapeute et un physiothérapeute combinent leur expertise et travaillent en équipe afin d'offrir un service de réadaptation.
- Permettre que l'achat de certains appareils de soins des pieds fasse l'objet d'un allègement de la TPS/TVH sur l'ordonnance écrite de podiatres et de podologues autorisés. Cette proposition tient compte de la participation de ces professionnels de la santé au traitement des problèmes du pied.

Les changements proposés au régime de la TPS/TVH relativement aux mesures liées à la santé entreront en vigueur le 20 mars 2019.

Le gouvernement est également résolu à s'assurer que le crédit d'impôt pour frais médicaux tient compte de l'évolution de la médecine. C'est pourquoi le gouvernement examinera le traitement fiscal des frais médicaux liés à la fertilité en vertu du crédit d'impôt pour frais médicaux afin d'en assurer l'équité et l'uniformité, et à la lumière des travaux réalisés par Santé Canada relativement à la Loi sur la procréation assistée et ses règlements connexes.

Renforcer la réponse fédérale à la crise des opioïdes au Canada

Dans le budget de 2019, le gouvernement propose d'accorder un financement supplémentaire de 30,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 1 million par année par la suite, pour des mesures ciblées visant à réduire les écarts persistants dans la réduction des méfaits et le traitement. Plus précisément, le financement appuiera les efforts visant à étendre l'accès à un approvisionnement sécuritaire d'opioïdes



sur ordonnance, protégeant ainsi les personnes qui ont un problème de consommation d'opioïdes contre les risques de surdose et de décès. Ce financement appuiera également un meilleur accès à la formation sur l'intervention en cas de surdose d'opioïde et à la naloxone, un médicament pouvant sauver la vie en interrompant ou renversant une surdose d'opioïdes, dans les communautés qui ne sont pas desservies.

Appuyer un service pancanadien de prévention du suicide

Le budget de 2019 propose de fournir 25 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 5 millions par année par la suite, afin de collaborer avec des partenaires dédiés et expérimentés dans ce domaine pour appuyer un service pancanadien de prévention du suicide. L'objectif est de permettre à la population de l'ensemble du Canada d'accéder à un service bilingue de soutien en cas de crise, disponible en tout temps et offert par des intervenants compétents. Les utilisateurs du service pourraient utiliser la technologie de leur choix (voix, texte ou clavardage). Ce service tirera parti des services existants et de l'expérience des partenaires voués à la prévention du suicide

Appuyer une approche sûre et non discriminatoire pour le don de plasma

Afin de continuer à appuyer une approche sûre et non discriminatoire à l'égard des dons de sang, le budget de 2019 propose de fournir 2,4 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019-2020, pour des travaux de recherche additionnels visant spécifiquement à réduire les barrières aux dons de plasma sanguin qui contribuent au traitement crucial des patients atteints d'immunodéficiences, de leucémie ou d'un large éventail d'autres maladies. Le nouveau financement éclairerait des évaluations de la faisabilité et des essais pilotes de nouvelles approches pour les dons en consultation avec les principaux intervenants, dont la communauté LGBTQ2+ et les patients qui dépendent du plasma.

Innovation

Création d'un volet permanent des talents mondiaux

Misant sur la réussite du projet pilote du volet des talents mondiaux, le budget de 2019 propose de faire de ce volet un programme permanent. Un volet permanent des talents mondiaux permettra aux entreprises canadiennes d'accéder rapidement et de façon prévisible aux meilleurs talents mondiaux lorsque des travailleurs canadiens ne sont pas disponibles. Pour mettre en place ce nouveau programme permanent, dans le budget de 2019, le gouvernement propose d'investir 35,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, et 7,4 millions par année par la suite.

Améliorer l'appui aux PME en croissance

Le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) encourage l'innovation des entreprises en offrant un crédit d'impôt à l'investissement pour les entreprises de toutes les tailles, et de tous les secteurs, qui se livrent à la recherche scientifique et au développement expérimental au Canada.

Le Programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE offre un crédit d'impôt remboursable de 35 % aux petites et moyennes entreprises admissibles et un crédit d'impôt de 15 % à toutes les entreprises qui mènent des activités de RS&DE au Canada. L'accès au taux de 35 % est déterminé en fonction du niveau de revenu et du capital de l'entreprise.

Afin de mieux soutenir les entreprises innovantes lors de leur croissance, le gouvernement propose d'éliminer le seuil de revenu à respecter pour être admissible au crédit bonifié.

Intégrer l'innovation à la réglementation

Le budget de 2019 propose le financement et les révisions législatives nécessaires pour permettre aux ministères et aux organismes de réglementation d'aller de l'avant avec les feuilles de route, ce qui comprend l'octroi à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à Santé Canada et à Transports Canada de fonds allant jusqu'à 219,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020 (dont 0,5 million en amortissement résiduel), et 3,1 millions par année par la suite.

Recherche

Soutien pour les organisations des sciences, de la recherche et de la technologie

Le budget de 2019 propose de faire des investissements supplémentaires pour appuyer les organismes suivants :

- Réseau de cellules souches : le budget de 2019 propose de verser au Réseau de cellules souches un financement renouvelé de 18 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2019-2020.
- Fondation Neuro Canada : le budget de 2019 propose de verser au Fonds canadien de recherche sur le cerveau de la Fondation Neuro Canada jusqu'à 40 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2020-2021.
- Institut de recherche Terry-Fox : le budget de 2019 propose de verser à l'Institut de recherche Terry Fox jusqu'à 150 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, pour aider à mettre en place un réseau national de centres de cancérologie Marathon de l'espoir.
- Cancer de l'ovaire Canada : le budget de 2019 propose de verser à Cancer de l'ovaire Canada 10 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, pour aider à pallier

les lacunes actuelles dans les connaissances sur la prévention efficace, le dépistage et les options de traitement du cancer des ovaires.

- Génome Canada : le budget de 2019 propose de fournir à Génome Canada 100,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2020-2021. Cet investissement permettra aussi à Génome Canada de lancer de nouveaux concours et projets de recherche de grande envergure, en collaboration avec des partenaires externes, garantissant ainsi que la communauté de recherche du Canada continue d'avoir accès aux ressources nécessaires pour réaliser des percées scientifiques transformatrices et concrétiser ces découvertes en applications dans le monde réel.
- Parlons sciences : le gouvernement propose de verser à Parlons sciences 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2020-2021, afin d'appuyer le travail de cette organisation.

Renforcer la recherche en physique de calibre mondial du Canada

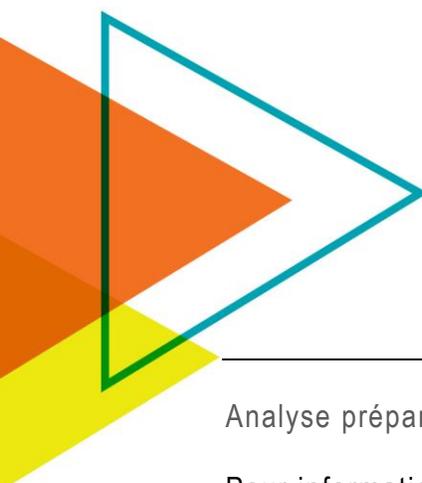
Le budget de 2019 propose de verser à TRIUMF (un laboratoire de recherche en physique subatomique, situé en Colombie-Britannique, qui abrite le plus grand accélérateur de particules de la planète) 195,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter 2019-2020. Compte tenu d'un financement additionnel de 96,8 millions provenant des ressources existantes du Conseil national de recherches du Canada, le soutien fédéral versé à TRIUMF totalisera 292,7 millions de dollars au cours de cette période de cinq ans.

Adopter une nouvelle approche par l'entremise du fonds stratégique des sciences

Afin d'augmenter l'efficacité des investissements fédéraux dans la science et la recherche réalisées par des tiers, le budget de 2019 propose de créer un nouveau fonds stratégique des sciences. Ce nouveau fonds répondra aux recommandations formulées dans le cadre des consultations avec des organisations de science et de recherche tierces. Il sera exploité au moyen d'un cadre fondé sur des principes pour l'affectation des fonds fédéraux, qui comprend des processus concurrentiels et transparents. Cela aidera à protéger et à promouvoir l'excellence en matière de recherche.

En vertu de ce fonds, le cadre fondé sur des principes sera appliqué par un comité d'experts indépendants, y compris des scientifiques et des innovateurs, qui fourniront des conseils qui seront examinés par le gouvernement sur les approches concernant l'affectation du financement pour les organisations de science et de recherche tierces.

Le budget de 2019 propose de créer et d'exploiter le Fonds stratégique des sciences, à compter de 2022-2023. Ce Fonds stratégique pour les sciences sera le nouvel outil clé du gouvernement pour soutenir les organismes tiers de recherche et de sciences. À l'avenir, la sélection des organismes bénéficiaires et le niveau correspondant de soutien personnel seront établis par le processus concurrentiel du Fonds, suivant les conseils du groupe d'experts et selon la stratégie générale du ministre des Sciences. Ce dernier fournira davantage de renseignements sur le Fonds au cours des prochains mois.



Analyse préparée le 19 mars 2019

Pour information : Jean Michel Laurin
Vice-président, Politiques et affaires publiques
Le Cabinet de relations publiques NATIONAL
Tél : 613-406-6166
Courriel : jmlaurin@national.ca